

**DECRET N° 01-263/P-RM DU 21 Juin 2001**

**Fixant la procédure d'octroi d'une licence  
d'établissement et d'exploitation de réseaux et services de  
télécommunications**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

- Vu la Constitution ;
- Vu l'Ordonnance N°99-043/P-RM du 30 septembre 1999 régissant les Télécommunications en République du Mali ;
- Vu la Loi N°01-005 du 27 février 2001 portant modification de l'Ordonnance N°99-043/P-RM du 30 septembre 1999 régissant les Télécommunications en République du Mali ;
- Vu le décret N°00-055/P-RM du 15 février 2000 portant nomination d'un Premier Ministre ;
- Vu le Décret N°00-057/P-RM du 21 février 2000 portant nomination des membres du Gouvernement.

**STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES**

**DECRETE:**

**Article 1<sup>er</sup>** : Une licence d'établissement et d'exploitation de réseaux et services de télécommunications, y compris la téléphonie cellulaire GSM, sera octroyée par appel d'offres international à un opérateur concurrent à l'opérateur historique conformément à l'article 10 de l'Ordonnance N° 99-043/P-RM du 30 Septembre 1999 régissant les Télécommunications en République du Mali telle que modifiée. Cette licence autorisera, entre autres, la fourniture de services de téléphonie fixe et mobile.

**Article 2 :** Le cahier des charges se rapportant à cette licence, de même que les dispositions relatives à la durée, à la cession et au retrait de ladite licence seront approuvés par décret.

**Article 3 :** Le Ministre de la Communication, le Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières, le Ministre de l'Industrie, du Commerce et des Transports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Le Président de la République,

Bamako, le  
Le Premier ministre,

**Alpha Oumar KONARE**

**Mandé SIDIBE**

Le Ministre de la Communication,

Le Ministre de l'Economie et des Finances

**Mme ASCOFARE OulématouTAMBOURA**

**Bacari KONE**

Le Ministre de l'Industrie, du Commerce  
et du Transport

Le Ministre des Domaines de l'Etat  
et des Affaires Foncières

**Mme TOURE Alimata TRAORE**

**Mme BOUARE Fily SISSOKO**